



Syndicat de l'Ouest Lyonnais

25, chemin du Stade - 69670 VAUGNERAY
04 78 48 37 47 - sol@ouestlyonnais.fr

Compte-rendu du Comité syndical du 18 septembre 2013

Membres du Comité syndical présents : Christiane AGARRAT, Robert ALLOGNET, Thierry BADEL, André BROTTE, Marc CLIET, Gérard COTE, Catherine DI FOLCO, Yves GOUGNE, Gérard GRANGE, Jean-Pierre GUILLOT, Olivier LAROCHE, Thierry LOUIS, Daniel MALOSSE, Olivier MARTEL, Pierre MENARD, Henri NAYRAND, Michel OZIOL, Mario SCARNA, Jean-Paul THORAL, Pierre-Jean ZANNETTACCI

Validation du procès-verbal du comité syndical du 10 juillet 2013

Election d'un(e) secrétaire de séance

Yves GOUGNE est élu secrétaire de séance.

Présentation de l'étude sur les circuits de proximité, conduite à l'échelle des Monts et Coteaux du Lyonnais (en partenariat avec le SIMOLY)

Le SIMOLY (Syndicat Intercommunautaire des Monts du Lyonnais) et le SOL (Syndicat de l'Ouest Lyonnais) ont lancé, en septembre 2012, une étude afin de faciliter le développement des circuits alimentaires de proximité sur le territoire. Cette réflexion, conduite en partenariat avec la Chambre d'Agriculture et la Marque Collective « Le Lyonnais, Monts et Coteaux », avait été engagée pour une durée d'un an et confiée à Flora CASSONNET.

L'étude s'est organisée autour des 3 phases suivantes :

- Phase 1 : Etat des lieux agricole et agroalimentaire du territoire des Monts et Coteaux du Lyonnais ;
- Phase 2 : Mise en perspective de l'offre, de la demande, de la transformation et de la logistique pour les produits alimentaires locaux ;
- Phase 3 : Proposition de pistes d'action et analyse détaillée de certaines pistes

Suite à cette étude, il est proposé d'organiser « La première rencontre des professionnels de l'alimentation de proximité des Monts et Coteaux du Lyonnais » le lundi 25 novembre 2013 dans l'espace Flora Tristan à Soucieu-en-Jarrest.

Cet événement de mise en relation se déroulera sur un après-midi, de 14h à 18h30 et permettra aux professionnels de l'alimentation de proximité des Monts et Coteaux du Lyonnais et des environs souhaitant développer les circuits de proximité d'échanger des contacts et de construire les bases d'une collaboration commerciale durable et de proximité.

Cette rencontre professionnelle se concrétisera sous forme de rendez-vous rapides, personnalisés et prévus à l'avance.

Alain ESTRADÉ est très satisfait de cette étude qui aboutit à des pistes d'actions pouvant être mises en œuvre rapidement. Il souhaite que l'action relative à l'organisation d'une rencontre

des professionnels de l'alimentation serve de test pour évaluer l'implication des agriculteurs. La collectivité doit avoir un rôle de facilitateur et d'incitateur.

D'autres actions sont évoquées comme celles d'aides aux producteurs pour répondre aux marchés publics de la restauration collective et la mise aux normes des installations des producteurs pour pouvoir livrer les restaurants collectifs.

Suite à des interrogations sur le rôle des collectivités, il est dit que la construction de ces circuits courts doit être progressive et que la démarche commerciale n'est qu'un début.

Pour la plateforme web d'approvisionnement entre professionnels, des critères de qualité devront être respectés par les producteurs pour la réputation du site. Il est mentionné également que du personnel est indispensable pour faire vivre le site (2.5 ETP pour des expériences similaires) et que l'implication des 3 chambres consulaires (Agriculture, Industrie et Métiers et artisanat) est un facteur de réussite.

1. Organisation d'une rencontre des professionnels de l'alimentation / Convention de partenariat avec le SIMOLY

- **Approbation de la convention**
- **Autorisation au président de la signer**

Le budget prévisionnel de l'organisation d'une rencontre des professionnels de l'alimentation a été estimé à 15 500 € partagés de manière égalitaire entre le SOL et le SIMOLY. Les dépenses intègrent l'achat du logiciel de mise en relation, la création de supports de communication, les frais d'affranchissement et de réception (portage administratif par le SOL) et du temps d'animation pour mettre en place cet événement (portage administratif par le SIMOLY).

Le comité syndical, après en avoir délibéré par 20 voix pour, 0 contre et 0 abstention, approuve la convention de partenariat avec le SIMOLY relative à l'organisation d'une rencontre des professionnels de l'alimentation et autorise le président à la signer.

2. Organisation d'une rencontre des professionnels de l'alimentation / Demande de subvention auprès de la Région Rhône-Alpes (PSADER)

Dans le cadre de l'organisation de cette rencontre des professionnels de l'alimentation, un dossier de demande de subvention pourrait être présenté à la Région Rhône-Alpes dans le cadre de l'action 4.1 du PSADER avec un taux de subvention de 50%.

Le SOL déposerait un dossier de demande de subvention pour les dépenses liées à l'organisation de l'évènement des professionnels de l'alimentation et le SIMOLY un dossier pour le poste d'animation (3 mois).

Le comité syndical, après en avoir délibéré par 20 voix pour, 0 contre et 0 abstention, autorise le président à solliciter une subvention de 2 250 € auprès de la Région Rhône-Alpes dans le cadre du PSDAER pour l'organisation d'une rencontre des professionnels de l'alimentation.

3. Convention d'objectifs PSADER PENAP / Intégration du financement du Département du Rhône dans le cadre de sa politique PENAP

- **Approbation de la convention**
- **Autorisation au président de la signer**

La convention PSADER, signée entre la Région et le syndicat ACCOLADE en juillet 2012, doit faire l'objet d'une modification afin d'intégrer les financements du Département dans le cadre de la politique PENAP.

Le comité syndical, après en avoir délibéré par 20 voix pour, 0 contre et 0 abstention, approuve la convention d'objectifs PSADER PENAP et autorise le président à la signer.

4. Organisation d'un forum sur le PCET / Demande de subvention auprès de la Région Rhône-Alpes (CDDRA)

Le Plan Climat Energie Territorial de l'Ouest Lyonnais est dans une phase de mise en œuvre. Pour marquer ce lancement, il est prévu d'organiser un événement marquant permettant une mobilisation des principaux acteurs et du grand public.

Le forum de lancement du PCET aura lieu le vendredi 29 novembre 2013, salle Héliotrope à Orliénas. Il aura pour but de sensibiliser les habitants, ainsi que les acteurs du territoire et les collectivités, au Plan Climat et aux enjeux climat énergie du territoire.

Le forum comprendra 4 grands temps :

- 1^{ère} partie : accueil et premières expressions citoyennes ;
- 2^e partie : intervention de Dominique Bourg, échanges ;
- 3^e partie : tables-rondes de témoignages d'initiatives sur le territoire, échanges ;
- 4^e partie : conclusion sur la signature de la charte et petit buffet.

L'intervention d'une troupe de théâtre d'improvisation est envisagée pour la restitution ludique et pédagogique des messages délivrés tout au long du forum.

Olivier MARTEL s'interroge sur la date et l'intervenant qu'il ne trouve pas appropriés pour une manifestation grand public. Ce point sera débattu lors du prochain comité de suivi du PCET.

Les frais engagés pour l'ensemble de l'événement, communication comprise, s'élèvent environ à 13 500 € TTC. Le budget comprend :

- les frais de salle ;
- le matériel sur place ;
- les affiches de promotion de l'événement (diffusées sur tout le territoire) ;
- le buffet traiteur pour l'apéro-débat ;
- les honoraires du conférencier, Dominique BOURG ;
- les honoraires de l'animateur du forum, Claude COSTECHAREYRE ;
- les frais de déplacements de MM. BOURG et COSTECHAREYRE ;
- la prestation de la troupe de théâtre.

Dans le cadre du programme d'actions du PCET et parallèlement au forum, la communication est un maillon essentiel de la sensibilisation des habitants, des collectivités (élus et techniciens) et des acteurs divers du territoire, au Plan Climat en lui-même comme aux enjeux climat-énergie en général.

Le budget communication est de 13 500€ TTC. Il inclut :

- les panneaux d'exposition, qui sensibilisent aux enjeux climat-énergie et à l'action du territoire dans ce domaine, via le PCET ;
- les plaquettes de présentation du PCET et de la démarche du territoire ;
- les clés USB marquées par le logo du PCET, contenant des éléments et informations sur le Plan Climat ;
- une vidéo promotionnelle du plan climat, expliquant les enjeux et présentant des témoignages ;
- des gobelets avec le logo du Plan Climat, pour favoriser les éco-événements sur le territoire tout en faisant la promotion du projet PCET ;
- un roll-up de présentation « Plan Climat Energie de l'Ouest Lyonnais » comme décor pour tout événement dans le cadre du PCET.

Une subvention pourrait être demandée auprès de la Région Rhône-Alpes dans le cadre du CDDRA (50 % hors buffet).

Le comité syndical, après en avoir délibéré par 20 voix pour, 0 contre et 0 abstention, autorise le président à solliciter une subvention maximum de 13 500 € (soit 50 % de la dépense subventionnable) auprès de la Région Rhône-Alpes dans le cadre du CDDRA pour l'organisation d'un forum et le plan de communication du PCET.

5. Enquête ménages déplacements / Convention de partenariat

- **Approbation de la convention**
- **Autorisation au président de la signer**

Depuis 1965, l'agglomération lyonnaise fait l'objet d'enquêtes ménages déplacements (EMD), réalisées par SYTRAL. La dernière enquête date de 2006, à laquelle le SOL a participé. Le SYTRAL souhaite lancer une nouvelle enquête, à l'échelle de l'aire métropolitaine lyonnaise, permettant de prendre en compte les périmètres des SCoT. A cette fin, elle propose la signature d'une convention de partenariat et de financement.

L'objet de cette enquête vise à recenser les caractéristiques des déplacements quotidiens pratiqués par les personnes interrogées sur le secteur d'enquête (taux et déterminant de mobilité, choix du mode de transports, motif et nature du déplacement, origine et destination du trajet,...).

L'EMD est un outil permettant la connaissance fine des pratiques de déplacements et leur évolution, les données fournies ayant vocation à alimenter les études de planification en matière de transports ou d'évaluation environnementale des politiques publiques (PCET, volet transports des SCoT), et également de mieux qualifier la mobilité sur un territoire donné (mobilité en zone urbaine et périurbaine, définition des bassins de déplacements, ...).

Le périmètre de l'EMD 2015 s'élargit pour couvrir l'intégralité du département du Rhône, le Sud-Ouest du département de l'Ain et le Nord-Isère afin de correspondre à l'aire d'influence de l'aire urbaine de Lyon. Elle correspond à 2 300 000 habitants sur 570 communes.

La méthodologie de l'EMD se base sur deux méthodes d'enquêtes : pour les territoires urbains et au PTU du SYTRAL, les personnes sont enquêtées en face à face ; pour les territoires ruraux, les personnes sont enquêtées par téléphone. Le SOL est concerné par ces deux méthodes ce qui n'empêchera pas la comparabilité des données recueillies. Les secteurs de tirage sont définis en prenant en compte les périmètres des EPCI, afin de pouvoir reconstituer chaque périmètre administratif.

Le déroulé de l'EMD sera le suivant :

- Phase 1 « conception et la préparation de l'enquête » : fin septembre 2014
- Phase 2 « réalisation de l'enquête » : d'octobre 2014 à avril 2015 inclus
- Phase 3 « rendu et première analyse de l'enquête » : automne 2015 et premier semestre 2016

L'estimation financière de l'ensemble de l'enquête s'établit à un montant de 2 520 000 € HT. Le coût prévisionnel et le plan de financement pour la réalisation de l'enquête et la publication de ses principaux résultats sont les suivants :

Partenaires	Participation totale € HT	Dont versement à hauteur de 40% en 2014 € HT	Dont versement à hauteur de 40% en 2015 € HT	Dont versement à hauteur de 20% en 2016 € HT
Sytral	1 630 500	652 200	652 200	326 100
Grand Lyon	139 700	55 880	55 880	27 940
Département de l'Isère	126 500	50 600	50 600	25 300
Département du Rhône	111 500	44 600	44 600	22 300
CAPI	69 900	27 960	27 960	13 980
ViennAgglo	69 900	27 960	27 960	13 980
Sepal	42 900	17 160	17 160	8 580
Département de l'Ain	33 200	13 280	13 280	6 640
Syndicat mixte des Rives du Rhône	5 500	2 200	2 200	1 100
Syndicat mixte Beaujolais	4 900	1 960	1 960	980
Syndicat de l'Ouest Lyonnais	3 600	1 440	1 440	720
Syndicat mixte BUCOPA	2 500	1 000	1 000	500
Région Rhône Alpes	279 400	111 760	111 760	55 880
Total	2 520 000	1 008 000	1 008 000	504 000

Le SYTRAL présentera une demande de subvention auprès de l'Etat. Ainsi selon le montant final de la subvention attribuée, celui-ci sera déduit des participations demandées ou reversé à chacun des partenaires au prorata des contributions respectives au financement de l'enquête.

Le comité syndical, après en avoir délibéré par 20 voix pour, 0 contre et 0 abstention, approuve la convention de partenariat relative à l'enquête ménages déplacements et autorise le président à la signer.

6. Observatoire des zones d'activités économiques du Rhône / Convention de partenariat

- **Approbation de la convention**
- **Autorisation au président de la signer**

En 2012, le service « Connaissance des territoires et perspectives » de la DDT du Rhône a réalisé un diagnostic économique du territoire de l'Ouest Lyonnais, en partenariat avec le SOL. A l'issue de ce travail, la DDT a proposé au SOL de participer à l'observatoire partenarial des ZAE du Rhône.

Cet observatoire, piloté par la DDT, a trois objectifs principaux :

- créer et tenir à jour une base de données géolocalisée des zones d'activités ;
- produire des études et diagnostics permettant de suivre l'évolution économique des territoires ou circonscriptions des partenaires ;
- constituer un lieu d'échange, de partage de la connaissance et d'observations sur les questions plus larges d'économie territoriale.

Il vise à approfondir la connaissance des zones d'activités économiques sur le département du Rhône. A cet effet, il recense des données purement économiques (les informations sur les établissements qui y sont implantés, les emplois présents, les filières d'activités représentées, etc.) mais également des données sur la planification économique : la typologie des ZAE, les surfaces, l'organisation de la zone et des aspects qualitatifs. L'observatoire est doté d'un outil qui géoréférence les données recensées, elles sont alors cartographiées et accessibles sur le site internet de l'observatoire.

Cet observatoire regroupe, pour l'instant, le Syndicat mixte du Beaujolais, la Chambre de commerce et d'industrie de Villefranche et du Beaujolais, la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon et la DDT du Rhône.

Afin d'élargir l'observatoire aux nouveaux partenaires (le SOL et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Rhône), la convention signée en 2009 par les partenaires historiques doit être revue.

Cette convention, d'une durée d'un an renouvelable cinq fois par tacite reconduction (soit 6 ans au total) n'est soumise à aucun apport financier des partenaires, mais uniquement à la mise à disposition des bases de données des chambres consulaires.

Le comité syndical, après en avoir délibéré par 20 voix pour, 0 contre et 0 abstention, approuve la convention de partenariat relative à l'observatoire des zones d'activités économiques du Rhône et autorise le président à la signer.

7. Actions économiques / Point d'avancement

Marc CLIET informe les membres du comité syndical que la commission développement économique, emploi, formation s'est réunie le 4 septembre.

Il s'agissait lors de cette rencontre d'envisager les évolutions possibles des politiques de développement du commerce et de l'artisanat, et de savoir comment être encore plus performant. Les territoires de Feurs /Montbrison/Montrond les Bains et de Roanne ont témoigné sur la mise en place de système de management de territoire (en comparaison avec les managers de centre-ville). Le management de territoire, est un système encore expérimental, qui vise à renforcer l'attractivité commerciale par une mobilisation des acteurs (élus, consulaire et associations de commerçants) et par un travail concerté sur les fonctions

urbaines (urbanisme, sécurité, propreté, stationnement, animation,...). La commission va poursuivre ce travail prospectif avant d'émettre des propositions en comité syndical.

Deuxième axe de travail, CREAMIL. La commission d'octobre va approfondir la mise en place de ce dispositif sur l'Ouest Lyonnais. L'objectif est d'organiser et de faire vivre un réseau des accompagnateurs d'entreprises sur l'Ouest Lyonnais. Cette démarche doit permettre une plus grande visibilité dans la création d'entreprise et d'améliorer le suivi et la pérennité des entreprises en création.

8. Etude relative aux mobilités douces / Point d'avancement

Daniel MALOSSE confirme que l'étude stratégique sur les mobilités douces a été engagée au cours de l'été. Le cabinet AUXILIA doit encore rencontrer certains élus dans les communautés de communes, il serait nécessaire de confirmer le plus rapidement possible ces rendez-vous.

En effet, suite au diagnostic, le cabinet proposera des orientations de travail qui permettront, d'une part de définir un positionnement « Ouest Lyonnais » sur ce thème, et d'autre part, de préciser les modalités d'intervention dans le cadre du CDDRA.

Daniel MALOSSE souligne aussi, que deux axes de travail se dégagent :

- Les mobilités douces liées au tourisme, et dans cette perspective, l'Ouest Lyonnais à une carte à jouer
- Les mobilités quotidiennes avec les déplacements scolaires, achats de proximité, loisirs, travail,... A ce niveau, il est important de définir une logique d'intervention prenant en compte la structuration au niveau de chaque communauté de communes. Les réflexions conduites par la CCGV consistent une solide base de travail.

9. Avis émis par le Bureau sur le PLU arrêté de la commune d'Eveux

En date du 10 juillet dernier, le Bureau syndical a émis un avis favorable sur le projet du plan local d'urbanisme de la commune d'Eveux et demande que, dans le règlement écrit, l'article 2 de la zone Ui précise que pour les commerces ou ensembles commerciaux ayant une surface de vente, cette dernière soit au minimum de 300 m² par cellule commerciale.

10. Avis émis par le Bureau sur le PLU arrêté de la commune de Savigny

En date du 10 juillet dernier, le Bureau syndical a émis un avis favorable sur le projet du plan local d'urbanisme de la commune de Savigny et demande que :

- le règlement de la zone AUi plafonne le logement lié au gardiennage à 60 m² ;
- le règlement de la zone UIa interdit le commerce ;
- le règlement de la zone Aa limite la constructibilité afin de ne pas fragiliser la coupure d'urbanisation.

11.Avis émis par le Bureau sur le PLU arrêté de la commune de L'Arbresle

En date du 10 juillet dernier, le Bureau syndical a émis un avis favorable sur le projet du plan local d'urbanisme de la commune de L'Arbresle et demande que, dans le règlement écrit, l'article 2 de la zone Ui précise que pour les commerces ou ensembles commerciaux ayant une surface de vente, cette dernière soit au minimum de 300 m² par cellule commerciale.

12.Avis émis par le Bureau sur le PLU arrêté de la commune de Courzieu

En date du 10 juillet dernier, le Bureau syndical a émis un avis favorable sur le projet du plan local d'urbanisme de la commune de Courzieu.

Le secrétaire de séance

Yves GOUGNE

Le président

Michel OZIOL